

Direction Générale des Douanes



NOTE DE SERVICE N° 203 / DGD/DU 22 NOV 2012
(DIFFUSION GENERALE)

Dans le souci de hisser les Douanes Ivoiriennes au rang des douanes modèles, modernes et performantes, la Direction Générale des Douanes prend part à de nombreuses rencontres nationales et internationales. De ces rencontres, sont issues des recommandations qui constituent des outils importants dont se sert notre Administration dans son processus de mutation.

Il importe à cet effet, que les comptes-rendus de ces missions soient rédigés centralisés et exploités de façon optimale.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services qu'à compter de ce jour, tous les rapports de mission sont centralisés à la Direction de la Réglementation et du Contentieux, précisément à la Sous-direction de la Coopération Internationale et de l'Assistance Administrative.

Les Agents, dès leur retour de mission, devront impérativement adresser copie de leur rapport, en version numérique et sur support papier, au secrétariat de ladite Sous-direction.

Pour l'année en cours, j'invite tous les Agents ayant effectué une mission, à s'acquitter de cette tâche dans les plus brefs délais.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Col. Maj. Issa COULIBALY

